



tBrief Édition n° 2

TRANSPARENCE DES RÉGIMES FONCIERS DES PÊCHES : incomplète, peu fiable et trompeuse ?



Messages clés :

Les régimes fonciers des pêches - comment et pourquoi les gouvernements accordent des droits de pêche - sont l'un des aspects les plus critiques de la gestion durable des pêches. Cependant, dans de nombreux pays, les régimes fonciers des pêches sont caractérisés par le secret et la confidentialité. En conséquence, les gens ont des connaissances assez limitées sur le fonctionnement des régimes fonciers des pêches, qui détient les droits de pêche et comment les avantages et les coûts sont répartis.

- 1** Un large éventail de problèmes a été lié au faible niveau de transparence des régimes fonciers des pêches, notamment l'attribution injuste de droits aux sociétés commerciales qui porte directement atteinte aux droits coutumiers des communautés côtières, la concentration économique, la pêche illégale et la corruption.
- 2** Des accords internationaux ne sont apparus que récemment sur la nécessité d'une plus grande transparence des régimes fonciers des pêches, et il reste des questions non résolues concernant les informations que les gouvernements devraient publier et comment.
- 3** La transparence des régimes fonciers des pêches va au-delà de la simple publication de listes d'autorisations et de navires détenant des licences. Il est tout aussi important de faire connaître le fonctionnement de ces systèmes, quels sont leurs objectifs nationaux et dans quelle mesure ces objectifs sont atteints.



Fisheries
Transparency
Initiative

Introduction

Les régimes fonciers des pêches déterminent qui peut utiliser quelles ressources, pendant combien de temps et dans quelles conditions. Dans le secteur des pêches, c'est un sujet extrêmement complexe, car il existe de nombreux types de régimes fonciers différents dans le monde. Les régimes fonciers sont essentiels pour influencer les impacts sociaux, écologiques et économiques du secteur des pêches.

L'une des complexités des régimes fonciers des pêches est que les gouvernements tentent de les concevoir pour *répondre à une série d'objectifs souvent contradictoires*.

Aujourd'hui, les régimes fonciers des pêches sont le plus souvent conçus pour contribuer à une *pêche durable*. Cela implique de limiter les captures, le nombre de personnes ou de navires qui peuvent pêcher et les méthodes de pêche qui peuvent être utilisées.

En même temps - et compromettant souvent la durabilité des ressources - les régimes fonciers des pêches sont également conçus pour *maximiser les revenus du gouvernement*, générer des emplois, protéger les moyens de subsistance de groupes ou de communautés spécifiques et, dans de nombreux pays pauvres, sauvegarder également la sécurité alimentaire.

Cela a donné lieu à un large éventail de stratégies, telles que l'octroi de droits garantis à long terme aux communautés locales et aux populations autochtones, ou, à l'autre extrême, la vente de licences à court terme à ceux pouvant payer le plus. De nombreux pays ont également emprunté la voie des systèmes concurrentiels fondés sur le marché pour l'attribution de droits de pêche, tandis que d'autres ont préféré un degré élevé de planification et de contrôle par l'État. Alternativement, il y a eu une expérimentation assez répandue avec les politiques de décentralisation et de cogestion communautaire. Il va sans s'en dire que tout cela rend les régimes fonciers des pêches très controversés, et souvent ils sont la source de critiques et de protestations considérables.



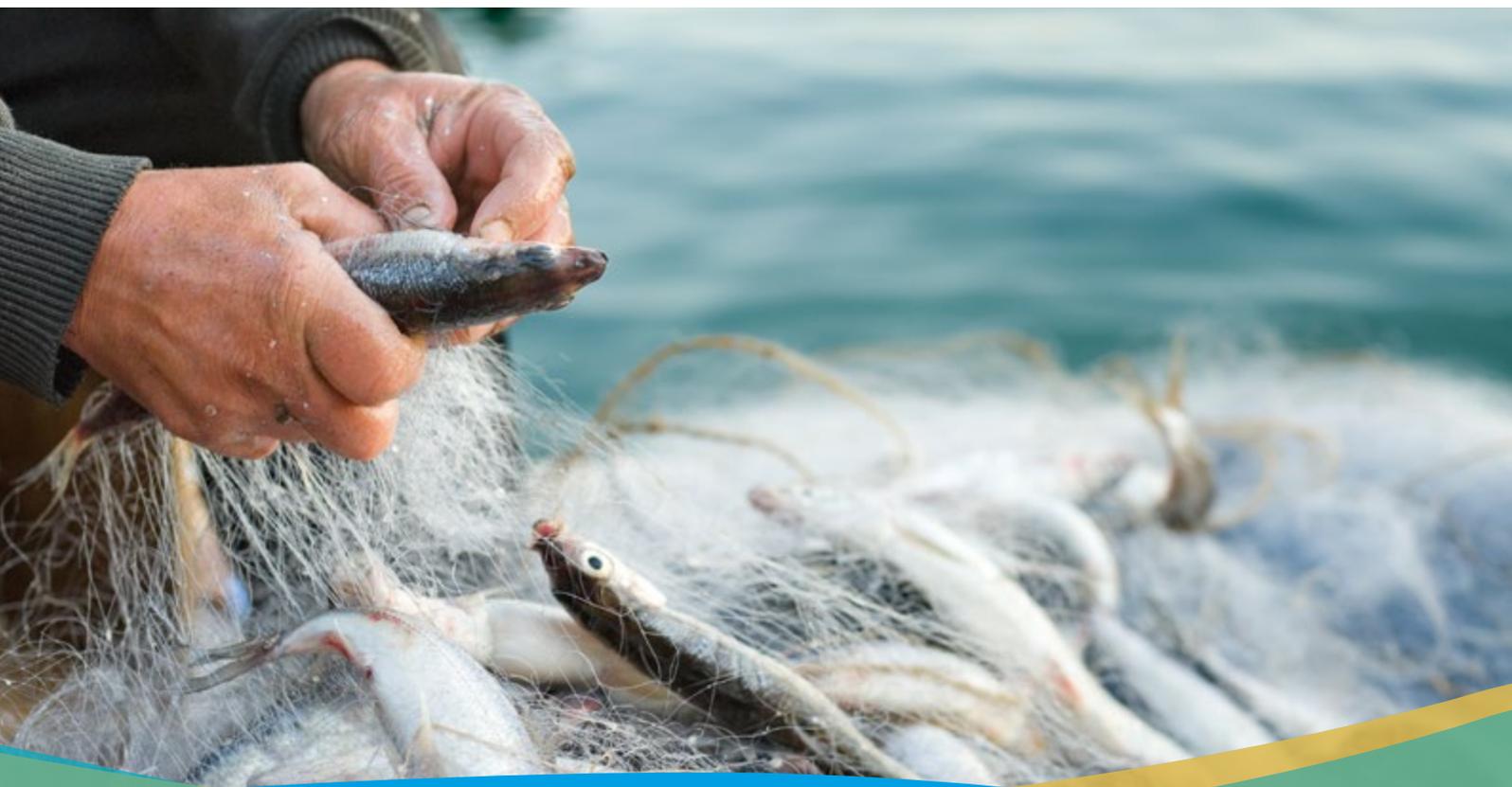
Introduction	02
1. Comment les régimes fonciers des pêches manquent de transparence	04
• Transparence des autorisations	05
• Transparence de la propriété	07
• Transparence dans l'élaboration des politiques	08
2. Quatre raisons attestant de l'importance de la transparence des régimes fonciers des pêches !	09
3. Obligations des gouvernements en matière de transparence des régimes fonciers des pêches	10
4. Il reste des problèmes non résolus...	11
5. Comment les gouvernements devraient-ils aborder les réformes de transparence ?	12
Perspective	13

Un élément qui a reçu une attention particulière est le degré de transparence des régimes fonciers des pêches. Il existe désormais un consensus international sur le fait que des régimes fonciers des pêches responsables et efficaces nécessitent un niveau élevé d'accès du public à l'information et une large participation à la prise de décisions. De nombreuses preuves montrent que les gouvernements de plusieurs pays n'ont pas réussi à améliorer les niveaux de transparence de leurs régimes fonciers des pêches. En fait, certaines formes d'informations qui intéressent véritablement le public restent protégées par les lois sur la confidentialité.

1 L'Initiative pour la Transparence des Pêches (FITI) est un partenariat multipartite mondial qui vise à accroître la Transparence et la Participation dans la gouvernance des pêches au profit d'une gestion plus durable des pêches maritimes.



Dans ce deuxième tBrief, fourni par l'Initiative pour la Transparence des Pêches¹ nous résumons les principales raisons pour lesquelles la transparence des régimes fonciers des pêches est importante. Le sujet n'est pas simple. Pour commencer, le maintien d'un haut niveau de transparence peut nécessiter des ressources considérables. Mais ce qui est plus fondamental, c'est que le type d'informations qui doivent être du domaine public et la façon dont lesdites informations sont partagées sont susceptibles d'être interprétés différemment.



1. Comment les régimes fonciers des pêches manquent de transparence

À ce jour, il n'existe aucune étude mondiale sur les régimes fonciers des pêches qui nous permettrait de comparer les approches de transparence adoptées par différents gouvernements au fil du temps. En outre, afin de bien comprendre ce sujet, il faudrait examiner la «transparence proactive», c'est-à-dire ce que les gouvernements choisissent de publier eux-mêmes, et la «transparence réactive», c'est-à-dire la manière dont les gouvernements répondent aux demandes d'informations. Plusieurs plaintes récurrentes suggèrent que de nombreux gouvernements ne sont pas transparents.

Trois aspects fondamentaux de la transparence dans les régimes fonciers des pêches sont évidents ; chacun avec ses propres types, caractéristiques et défis :

Transparence dans l'élaboration des politiques

ou

Comment les droits fonciers sont accordés

Transparence des autorisations

ou

Quelles informations sont requises

Transparence de la propriété

ou

Qui bénéficie des régimes fonciers

◆ **Transparence des autorisations : accords de pêche et registres des navires**

Bien qu'il existe diverses manières dont les gouvernements octroient les droits de pêche, en termes simples, un navire cherchant à pêcher du poisson en mer doit demander d'abord une licence à une Autorité nationale. Cette dernière est généralement accordée pour une courte durée, couvrant une année, une saison de pêche ou même un certain nombre de jours (par exemple, le cas de la pêche au thon dans les eaux des États insulaires du Pacifique).

L'une des questions les plus médiatisées sur la transparence des régimes fonciers des pêches concerne les autorisations de pêche accordées à des navires de pêche industrielle. Cela a longtemps été un problème particulier dans les pays en développement, où une importante part des captures sont prises par les entreprises de pêche étrangères impactant ainsi directement la disponibilité de poisson pour la pêche artisanale locale. Les gouvernements des pays côtiers et des pays de pêche ont régulièrement conclu des accords qui permettent des possibilités de pêche avec peu de publicité et donc pratiquement aucune possibilité d'un examen public plus large. Cela était auparavant une caractéristique des accords de pêche entre l'Union européenne (UE) et les pays en développement. Cependant, au fil des ans, un certain nombre de changements positifs se sont produits, et actuellement les contrats de ces accords de pêche sont largement partagés, ainsi que des copies des études d'impact environnemental et social connexes. Pourtant, de nombreux accords similaires impliquant d'autres pays sont protégés par des accords de confidentialité.

Bien que ces accords bilatéraux aient été critiqués pendant de nombreuses années, il y a également une prise de conscience croissante que les gouvernements des États côtiers ont souvent dissimulé des informations sur les sociétés spécifiques qui ont bénéficié d'autorisations ou de licences de pêche. Certains gouvernements ont des bases de données complètes qui sont tenues à jour (par exemple, le Royaume-Uni²). Mais de nombreux pays ne fournissent que des informations agrégées, et il y a un nombre surprenant de pays où ces informations ne sont pas du tout publiées. Même lorsque les gouvernements disposent de bases de données complètes, divers rapports montrent que celles-ci ne sont pas toujours satisfaisantes: les noms des navires sont mal renseignés, les caractéristiques des navires sont souvent erronées et, parfois, certains navires détenant des licences de pêche ne figurent même pas dans lesdites bases de données.³

**Transparence
des autorisations**
ou
Quelles informations
sont requises

2 Disponible à l'adresse: <https://www.gov.uk/topic/planning-development/marine-licences>

3 Skerritt, D., Arthur, R., Pearce, J., Carpenter, G. et Aranda, M. (2019), " Etude sur la propriété et les droits exclusifs des moyens de production halieutiques ", Commission européenne



Les raisons de l'absence de publication d'informations sur les navires détenant des licences de pêche ne sont pas claires. Cela pourrait être dû au manque de ressources pour créer et actualiser les bases de données publiques.⁴ Par ailleurs, il pourrait y avoir une perception que ces données ne sont pas largement demandées et, par conséquent, elles ne sont pas considérées comme prioritaires par les Autorités nationales.⁵

Cependant, on soupçonne souvent que dans certains pays, la décision de dissimuler ces informations est prise pour éviter un examen public, y compris éventuellement la dissimulation d'actes de corruption. Comme le décrit un rapport d'Interpol sur la pêche en Afrique,

...Les informations concernant le nombre de licences accordées par les gouvernements à des bateaux de pêche commerciale battant pavillon étranger ou national sont très difficiles à obtenir, même pour d'autres parties du gouvernement, car elles sont considérées comme confidentielles...Les enquêteurs ou autres analystes n'ont souvent pas accès aux informations sur l'emplacement et les moyens de consulter les registres des navires, les propriétaires véritables ainsi que les modalités d'octroi des licences de pêche. Cela rend encore plus difficile pour les patrouilleurs ou pour le grand public d'avoir une idée claire, à tout moment, de qui est autorisé à pêcher et dans quelles conditions, où est ce que les navires ont été immatriculés et qui sont les opérateurs. La transparence dépend donc non seulement de la disponibilité des informations, mais aussi de leur partage en temps opportun, de leur qualité, de leur accessibilité et de leur exactitude.⁶

Ce qui est également remarquable dans ce rapport, c'est que dans certains pays, les Agences gouvernementales ne partagent pas les informations sur les autorisations de pêche entre elles et non pas seulement avec le public. En 2019, la nouvelle brigade des Gardes-côtes du Kenya a arraisonné deux navires chinois pour avoir pêché illégalement dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) du pays. Plus tard, il a été constaté que la Kenyan Fishing Authority avait délivré des licences aux deux navires de pêche dans le cadre d'un accord de coentreprise avec une société kenyane. En outre, la Kenya Ports Authority avait autorisé la mise en état de navigabilité⁷ des deux navires.

4 Par exemple, en Afrique de l'Ouest, un tableau de bord régional (Dashboard) accessible au public financé par la Banque mondiale devait être mis en ligne en 2017, mais n'a pas encore été achevé, le rapport de mise en œuvre de la Banque mentionnant des difficultés concernant l'engagement continu des États à partager ces informations ; voir «Rapport d'achèvement de la première phase du Projet régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)», disponible à l'adresse: <http://documents.worldbank.org/curated/en/671791496156189517/Africa-First-Phase-of-West-Africa-Regional-Fisheries-Program-Project>

5 Malgré un élan initial élevé dans la mise en place de telles bases de données, il est également clair que les Autorités publiques ont souvent du mal à les maintenir au fil du temps.

6 Interpol (2014), " Étude sur la criminalité liée aux pêches dans la région côtière de l'Afrique de l'Ouest ".

7 Atieno, W. (2019), " Garde côtière en terrain inconnu sur des navires saisis ", Business Daily Africa, 18 juin 2019.

**Transparence
des autorisations**
ou
Quelles informations
sont requises

• **Transparence de la propriété : accords de charte, sociétés mixtes et échange de quotas**

La publication de listes d'autorisations et de navires sous licence n'est qu'une partie de l'histoire. Les navires de pêche n'appartiennent pas toujours aux sociétés ou aux particuliers qui obtiennent une autorisation de pêche des Autorités nationales. Par exemple, des navires de pêche peuvent opérer par le biais d'accords d'affrètement ou de coentreprises. Ces dispositions peuvent être encouragées, en particulier dans les pays en développement, afin de garantir que les Parties prenantes nationales bénéficient de la pêche commerciale (souvent dominée par des capitaux et des navires étrangers) et pour accroître les possibilités de transfert de capacités et de technologies de pêche.

Cependant, les informations à ce sujet, telles que les noms des actionnaires nationaux des sociétés mixtes ou des responsables de l'affrètement de navires étrangers, ne sont souvent pas rendues publiques. Un récent examen des régimes fonciers dans les pêches au Ghana a souligné, par exemple, que la législation nationale sur la pêche interdit la propriété étrangère exclusive des entreprises qui reçoivent des licences de pêche au chalut industriel. Pourtant, des recherches exploratoires ont révélé que les entreprises chinoises possèdent directement 60 des 72 chalutiers autorisés et utilisent des partenaires locaux pour créer des sociétés écrans.

L'information du public sur les titulaires de droits de pêche est devenue un problème particulier lorsque les régimes fonciers des pêches sont privatisés et que les droits peuvent être échangés sur un marché libre. Cela se produit lorsqu'un gouvernement fixe une limite de capture totale autorisée et accorde des quotas individuels à long terme (ou des parts de capture) aux personnes ou aux entreprises. Ces droits peuvent ensuite être vendus, échangés ou loués. Les pionniers de ce système de gestion des quotas ont été la Nouvelle-Zélande et l'Islande, bien que ce type de système de régime foncier soit désormais utilisé dans plusieurs pêcheries dans le monde.

Pourtant, les marchés des quotas de pêche sont peu réglementés dans de nombreux pays et les informations sur le commerce des quotas ne sont pas toujours rassemblées ou largement partagées. Ce qui fait qu'il peut être pratiquement impossible pour le grand public de trouver des informations sur les bénéficiaires des quotas de pêche ; situation aggravée par le fait que les transactions de quotas peuvent se produire fréquemment.

En 2018, des recherches menées par la New Economics Foundation dans 12 États membres de l'UE ont révélé que dans huit d'entre eux, il n'existait aucun registre public de propriété des quotas de pêche. De même, une étude de la Commission européenne en 2019 a décrit que dans trois pays étudiés, les informations sur les entreprises qui détiennent des quotas n'étaient disponibles que moyennant des frais ; dans un pays, l'Allemagne, les informations sur les titulaires de droits fonciers sont classées confidentielles et les Autorités en charge des pêches n'ont pas voulu répondre aux demandes d'informations.



- 8 Fondation pour la justice environnementale et Hen Mpoano (2019), " Vol en mer. Comment la pêche illégale dénommée «saiko» alimente l'effondrement des pêcheries du Ghana ».
- 9 Carpenter, G. et Kleinjans, R. (2018), « Qui arrive à pêcher ? La répartition des possibilités de pêche dans les États membres de l'UE », New Economic Foundation

Transparence de la propriété

ou
*Qui bénéficie des
régimes fonciers*

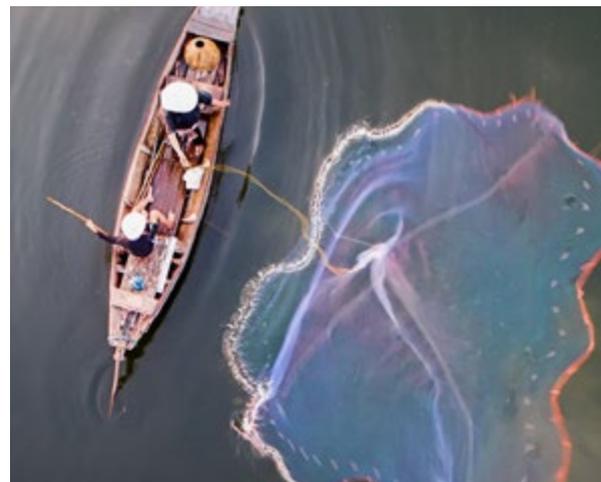
Des lois sur la confidentialité de la propriété des quotas de pêche existent également aux États-Unis, dans plusieurs États. Il est difficile de trouver une autre ressource naturelle où ceux qui détiennent les droits de l'exploiter bénéficient d'un tel anonymat.

• **Transparence dans l'élaboration des politiques**

Au-delà de «qui va pêcher», une autre caractéristique des régimes fonciers des pêches est le manque de documentation publiée sur les lois, les politiques et les processus déterminant lesdits régimes, y compris leurs objectifs. Dans de nombreux contextes, les règles et procédures d'attribution des droits sont souvent difficiles à trouver. Les objectifs des gouvernements ne sont pas souvent clairement définis et les décisions d'octroi de licences de pêche sont encore prises par un petit nombre de personnes ou sont simplement laissées à la discrétion d'un Directeur ou d'un Ministre des pêches.

Un problème particulier qui semble courant dans de nombreux contextes réside dans la manière dont les Autorités nationales ou régionales fixent des limites à l'effort de pêche. De nombreuses Autorités obtiennent des conseils de la Recherche scientifique généralement ignorés ; entraînant le plus souvent des allocations de possibilités de pêche bien supérieures à la limite de précaution. Par exemple, ces dernières années, la Commission européenne a demandé de plus en plus d'informations sur la manière dont les Totaux admissibles de Captures (TAC) sont déterminés pour les stocks de poissons. Le processus décisionnel a été mené à huis clos, impliquant des négociations entre les Ministres des États membres.

De nombreuses organisations ont décrié par la suite le fait que le résultat de ces réunions a généralement abouti à des TAC supérieurs au niveau recommandé par les scientifiques, et il y a eu des allégations selon lesquelles le lobbying des entreprises de pêche aurait sapé le processus. L'Organisation non gouvernementale (ONG) Client Earth a déposé une plainte officielle concernant le manque de transparence de ce processus. Cela a été favorablement examiné par le Médiateur de l'UE, qui a recommandé que la Commission européenne publie des documents sur la façon dont les décisions sur les restrictions annuelles de pêche sont prises, y compris lorsque les avis scientifiques ont été ignorés.¹⁰



10 La recommandation du Médiateur de l'UE sur la plainte déposée par Client Earth peut être lue ici :
<https://www.ombudsman.europa.eu/en/recommendation/en/120761>

**Transparence
dans
l'élaboration
des politiques**
ou
Comment les droits
fonciers sont
accordés



2. Quatre raisons attestant de l'importance de la transparence des régimes fonciers des pêches !

Il est difficile de penser à une bonne raison pour laquelle les gouvernements responsables devraient garder le public dans l'ignorance sur la façon dont ils contrôlent et gèrent les ressources marines, ainsi que sur les détenteurs de droits de pêche. Ici, nous mettons en évidence les quatre principaux arguments en faveur de la transparence qui sont mis en évidence dans les publications et les campagnes internationales.

¹¹ Une publication récente de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Poisson pourri - Un guide sur la lutte contre la corruption dans le secteur de la pêche* (2019), met en évidence un certain nombre de scénarios de risque et fournit des conseils sur l'utilisation des techniques anti-corruption pour prévenir et combattre la criminalité liée aux pêches.

1 Protéger les droits des communautés côtières :

Comme cela est clairement évident dans certains accords de pêche bilatéraux confidentiels, les Autorités nationales qui ne divulguent pas les informations sur les autorisations de pêche négligent ou ignorent souvent les droits sur les ressources halieutiques détenus par les communautés côtières et les pêches artisanales. Malheureusement, cela est aggravé par le fait que pour des milliers de pêcheurs dans le monde, leurs droits coutumiers ne sont pas toujours codifiés dans les lois et que les systèmes de justice visant à protéger ces droits sont insuffisants. La manière dont les accords confidentiels privent les pêcheurs de leurs droits de longue date est similaire aux processus conduisant à l'accaparement des terres. Cela a donné lieu à des campagnes mondiales pour une meilleure transparence afin de prévenir également « l'accaparement des océans ».

2 Lutter contre la pêche illégale :

Une raison largement diffusée pour accroître la transparence des régimes fonciers des pêches concerne la lutte mondiale contre la pêche illégale. La publication des autorisations de pêche, fournissant des détails sur les conditions des licences de pêche, y compris des informations sur les caractéristiques des navires et leurs propriétaires, a été considérée comme une contribution précieuse pour aider les Autorités à améliorer la détection et l'identification des navires et des entreprises de pêche qui se livrent à des activités illégales et à appliquer les sanctions prévues. Par exemple, au Sénégal et en Gambie, une recherche de Greenpeace sur les autorisations de pêche a révélé que les licences accordées aux navires de pêche étrangers comprenaient des informations frauduleuses sur la plupart du tonnage brut des navires. C'est pourquoi, certains gros navires ont reçu des licences les autorisant à pêcher dans des zones réservées à des navires plus petits et moins destructeurs sur le plan écologique.

3 Prévenir la corruption :

Bien qu'elle reçoive moins d'attention à l'échelle mondiale que la pêche illégale, il y a une prise de conscience croissante sur le fait que la confidentialité des systèmes de régimes fonciers des pêches peut être à la fois une cause et un effet de la corruption. Les problèmes comprennent la corruption et les conflits d'intérêts, lorsque l'accès à la pêche dépend du paiement d'espèces ou de faveurs illicites, ou lorsque les Autorités accordent des droits de pêche aux élites politiques ou à elles-mêmes.¹¹ Il existe également plusieurs exemples de cas où les recettes publiques provenant des licences et des droits de pêche ont été détournées. Un exemple récent de corruption présumée dans le domaine de la pêche se trouve en Namibie, où un dénonciateur a fourni des preuves d'irrégularités substantielles, y compris potentiellement des millions de dollars de pots-de-vin, dans le transfert des droits de pêche entre des fonctionnaires et une multinationale islandaise.

4 Examiner la cohérence des politiques :

L'accès aux informations sur les autorisations de pêche et l'attribution des droits de pêche est essentiel pour comprendre dans quelle mesure les gouvernements parviennent à respecter les politiques de pêche. Un exemple frappant vient de l'examen minutieux des attributions de droits de pêche avec des taux de surpêche. En dissimulant des informations sur qui peut pêcher, il est extrêmement difficile pour le public de comprendre les problèmes de surpêche et d'épuisement des ressources. De même, de nombreux pays s'inquiètent de plus en plus du fait que les avantages tirés du secteur de la pêche se concentrent sur un nombre relativement restreint d'entreprises et de particuliers. Cela semble être un problème chronique où les quotas sont échangés, et est également problématique lorsque les droits de pêche sont accordés de manière sélective à des personnes politiquement importantes.

3. Obligations des gouvernements en matière de transparence des régimes fonciers des pêches

Alors, que doivent faire les gouvernements en matière de transparence des régimes fonciers des pêches? Après tout, les gouvernements ont l'obligation fondamentale de gérer les ressources communes, telles que le poisson, au nom de leur population.

Bien qu'il s'agisse d'un instrument clé de la gestion des pêches, depuis longtemps il n'y a pas eu d'accord international sur la façon dont les gouvernements devraient collecter et partager les informations sur les régimes fonciers des pêches. Cette incertitude a été abordée dans une certaine mesure dans les *Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des Régimes fonciers applicables aux Terres, aux Pêches et aux Forêts dans le Contexte de la Sécurité alimentaire* nationale élaborées par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Celles-ci ont été approuvées par le Comité mondial de la sécurité alimentaire en 2012 et ont été régulièrement référencées dans d'autres accords et initiatives internationaux. L'accès du public à l'information est l'un des principes clés desdites directives.

L'importance de la transparence dans les régimes fonciers des pêches est également une priorité dans les *Directives volontaires visant à assurer la Durabilité de la Pêche artisanale dans le Contexte de la Sécurité alimentaire et de l'Eradication de la Pauvreté* de la FAO, qui ont été approuvées en 2014. La transparence des régimes fonciers des pêches est également détaillée dans la Déclaration des Nations Unies sur les *Droits des Paysans et des autres Personnes travaillant dans les Zones rurales*, finalisés en 2018.

Si nous résumons les textes relatifs à la transparence des régimes fonciers des pêches dans ces trois documents, les gouvernements ont alors les **quatre principales obligations suivantes** :

Mettre en place des systèmes d'information relatifs aux régimes fonciers des pêches, y compris des informations spatiales montrant clairement quels droits ont été attribués aux entreprises et aux communautés de pêche ; ce qui inclut les droits coutumiers des peuples autochtones ainsi que des informations sur toutes les transactions concernant les droits fonciers.

1

S'assurer que l'accès aux systèmes d'information est gratuit en permanence pour tous et que lesdits systèmes contiennent des informations fiables et faciles à comprendre.

2

Publier des informations détaillées sur la façon dont les régimes fonciers des pêches sont administrés (y compris les Autorités responsables de la prise de décision, les critères utilisés) et diffuser activement les informations au niveau communautaire tout en veillant à ce que les informations soient aussi accessibles aux femmes et aux groupes défavorisés et/ou groupes vulnérables.

3

Respecter le consentement libre, préalable et éclairé des titulaires de droits fonciers des pêches avant la conclusion de tout accord de pêche susceptible d'avoir un impact négatif sur lesdits droits.

4



Licence



Accords de pêche
avec des États
étrangers



Lois et Décrets sur
les Régimes fonciers
relatifs à la pêche



4. Il reste des problèmes non résolus...

Bien que ces exigences établissent une base solide pour une gouvernance responsable des régimes fonciers des pêches en termes de partage d'informations avec le public, il reste des problèmes non résolus. Jetons un coup d'œil sur deux exemples importants :

- » L'un concerne le niveau de détails requis. Par exemple, les bases de données publiques sur les titulaires de droits fonciers des pêches devraient-elles contenir des informations personnelles sur tous ceux qui ont le droit de pêcher ? Quels types d'informations sont requis ? En effet, cela pourrait être lourd si les documents publics doivent également inclure des informations financières, telles que le montant que les particuliers et les entreprises ont payé pour accéder aux ressources halieutiques. Cependant, ce type d'informations pourrait être extrêmement important dans certaines situations, en particulier lorsque l'on craint l'octroi de licences très favorables à des entreprises de pêche et quand surviennent des préoccupations concernant la corruption et le détournement de fonds.
- » Un autre exemple concerne ces accords historiques qui ne précisent pas la nécessité pour les Autorités nationales de collecter/rassembler et de partager des informations sur la propriété effective des entreprises et des navires de pêche. Ces informations sont devenues une priorité dans le secteur des pêches pour diverses organisations de la société civile ainsi que pour des organisations multilatérales, notamment l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), les Nations Unies et la Banque mondiale. Cependant, il reste à savoir si ces informations doivent être publiées de manière proactive par les Autorités, ou partagées avec des tiers uniquement dans certaines circonstances.



Fisheries
Transparency
Initiative

L'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI) est basée sur ces lignes directrices et recommandations. Elle offre, pour la première fois,

un aperçu complet de ce que les Autorités publiques doivent publier en ligne. Concernant les régimes fonciers des pêches, la FiTI aborde également ces questions, mais essaie de trouver un équilibre entre des informations complètes et des considérations pratiques. Ainsi, bien que la FiTI exige des informations assez détaillées sur les régimes fonciers et sur les entreprises de pêche commerciale, elle fournit aussi des informations plus générales sur la pêche artisanale et la pêche récréative.



5. Comment les gouvernements devraient-ils aborder les réformes de transparence ?

Contribuer à une pêche durable grâce aux régimes fonciers demeure une priorité clé dans de nombreux États côtiers. Cependant, la frustration liée au manque d'ouverture sur les régimes fonciers des pêches est encore notée dans le monde entier. Les défis opérationnels, tels que le manque de ressources, le manque de demandes publiques ou la complexité de ce sujet, ne peuvent servir que d'excuses.

Pour les gouvernements qui élaborent des réformes pour remédier à cette situation, il est important de se rappeler que la transparence en soi a rarement apporté des solutions simples à des défis complexes. C'était un message clé de notre premier tBrief. La valeur de la publication d'informations vient de la façon dont les gens peuvent utiliser ces données. En d'autres termes, la transparence ne consiste pas simplement à publier des données brutes, mais à fournir des informations qui permettent aux gens de comprendre et d'analyser les actions et les décisions des Autorités.

Nous devons donc nous garder de penser que l'élargissement de l'accès du public aux listes de navires autorisés, aux bases de données sur la propriété des quotas de pêche ou aux accords de pêche bilatéraux apportera des changements positifs immédiats à des problèmes tels que la précarité/fragilité des régimes fonciers des communautés côtières, la pêche non durable ou la concentration économique.

C'est pourquoi, la transparence de l'élaboration des politiques est un aspect essentiel des régimes fonciers des pêches. Les gouvernements devraient aborder la transparence en étant clairs sur les objectifs d'un régime foncier des pêches donné, avec la preuve qu'ils travaillent à la réalisation de ces objectifs.

En outre, nous encourageons la réflexion sur la manière dont la transparence dans les régimes fonciers des pêches est abordée. Si le débat est formulé de manière trop étroite, par exemple uniquement



comme un outil pour lutter contre la pêche illégale, les réformes de transparence peuvent conduire à l'accès du public aux listes de navires autorisés uniquement.

Le timing est également d'une importance cruciale ; les demandes faites pour plus de transparence sur les accords de pêche bilatéraux ne concernent pas uniquement la publication des contrats ; elles visent aussi un large partage des accords proposés pour analyse avant toute prise de décision. Cela est souligné dans les Directives volontaires par le biais du principe des droits de l'homme relatif au consentement libre, préalable et éclairé. Soulignant davantage cet aspect, le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO a déjà déclaré il y a 25 ans (!) que la publication d'informations est essentielle pour «*faciliter la consultation et la participation effective des acteurs de la pêche, des entreprises de pêche, des environnementalistes et d'autres organisations intéressées par la prise de décision concernant l'élaboration de lois et de politiques relatives à la gestion des pêches...* ».

Ces aspects ont influencé la conception de la FiTI. Alors que la FiTI oblige les gouvernements à publier une série d'informations sur le fonctionnement des régimes fonciers des pêches, qui peut pêcher et dans quelles conditions, elle oblige également les gouvernements à travailler avec d'autres Parties prenantes pour améliorer les connaissances au fil du temps sur les effets écologiques, sociaux et économiques des décisions foncières dans les pêches. Cela doit être guidé par les priorités et les circonstances nationales et associé à des possibilités de délibération et de participation.



Fisheries
Transparency
Initiative

Perspective

Un thème récurrent dans ce tBrief consacré aux régimes fonciers des pêches a été la question de la propriété effective des navires et des autorisations de pêche. Les faibles niveaux d'information du public sur les régimes fonciers des pêches ne sont pas seulement dus à des aspects opérationnels mais aussi à des attitudes dominantes ou même à des lois nationales sur la confidentialité des informations commercialement sensibles. Cette question semble faire de la pêche un secteur unique ; il est difficile de trouver un autre exemple de bien public où les titulaires de droits fonciers sont explicitement protégés par des lois sur la confidentialité. Notre troisième édition de la série tBrief se penchera donc plus en détail sur cet aspect particulier.

